



Affaire Athanor : la CGT de l'Ain continue à faire connaître la vérité.

Depuis l'ouverture du procès dit « Athanor » devant la cour d'assises de Paris, l'Union Départementale CGT de l'Ain, constituée partie civile, suit et participe avec la plus grande attention aux débats.

Ce procès hors norme, où comparaissent 22 accusés, ne peut pas être réduit à une affaire de barbouzes, de réseaux occultes ou de règlements de comptes entre puissants. Pour la CGT de l'Ain, un point essentiel doit être entendu clairement : Hassan Touzani, dont le nom est désormais publiquement associé au volet antisyndical de l'affaire Athanor, n'a pas été visé au hasard. Il a été visé parce qu'il était salarié, militant, syndicaliste CGT, et parce qu'il représentait la possibilité pour les travailleurs et travailleuses de s'organiser collectivement dans l'entreprise.

Depuis le début de l'audience, la présence de la CGT comme partie civile a permis de mettre en lumière la vérité. Là où certains voulaient réduire Hassan Touzani à une étiquette commode de « gilet jaune » ou de salarié « gênant », les débats font désormais émerger ce qui était au cœur de l'affaire : la peur de la CGT, la peur du syndicalisme, la peur que des salariés relèvent la tête.

Ce procès dit quelque chose de grave sur notre époque. Quand des patrons en viennent, selon l'accusation, à envisager l'élimination d'un syndicaliste pour conserver leur pouvoir absolu dans l'entreprise, ce n'est pas seulement une affaire criminelle. C'est une alerte sociale et démocratique majeure.

La CGT de l'Ain rappelle que le droit syndical n'est pas une faveur accordée par le patronat. C'est une liberté fondamentale. Aucun salarié ne doit être menacé, isolé, discriminé ou brisé parce qu'il refuse de se taire. Derrière notre camarade, ce sont toutes celles et tous ceux qui s'organisent, revendiquent, contestent l'arbitraire et défendent la dignité au travail qui sont concernés.

Nous avons pris notre place dans ce procès, bien décidés à éviter que la réalité ne soit étouffée. Notre présence permet de découvrir le cœur du projet, celui de faire disparaître un homme non pas en raison de son



C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

D
E

P
R
E
S
S
E

comportement ou des faits qu'il aurait pu commettre dans l'entreprise mais uniquement en raison de ce qu'il représentait : La CGT.

Le risque politique bien compris d'une telle révélation était trop grand et certains auraient souhaité que nous ne soyons pas présents dans ce dossier.

Nous saluons le courage d'Hassan Touzani, présent régulièrement aux audiences, qui cherche dans ce procès des réponses et la reconnaissance de ce qu'il a subi. L'Union Départementale CGT de l'Ain est à ses côtés. Elle continuera d'agir pour que la vérité soit dite jusqu'au bout, pour que le mobile antisyndical ne soit ni minimisé ni effacé, et pour que les responsabilités soient pleinement établies par la justice.

Nous voulons également alerter sur le silence relatif qui entoure le volet antisyndical de cette affaire. Les dimensions spectaculaires du dossier (anciens agents DGSE, loge Athanor, réseaux d'influence) ne doivent pas faire oublier l'essentiel : dans l'Ain, un syndicaliste CGT a été désigné comme une cible parce qu'il incarnait l'organisation collective des salariés.

L'Union Départementale CGT de l'Ain appelle ses syndicats, ses militantes et militants, ses structures CGT, mais aussi l'ensemble du mouvement social, à suivre avec attention la suite de ce procès. Ce qui se joue ici dépasse un dossier judiciaire. Cela concerne la liberté syndicale, la démocratie dans l'entreprise et le droit pour chaque salarié de ne pas baisser les yeux. La CGT s'exprimera directement le 19 juin où l'UD sera entendue comme partie civile, mais aussi les 22 et 23 juin pour la plaidoirie de ses avocats.

Plus que jamais, la CGT notamment dans l'Ain continuera à porter cette exigence simple : aucune puissance patronale, aucun réseau, aucune intimidation ne fera taire celles et ceux qui luttent pour la justice sociale.

Quand on cible un militant CGT, c'est toute la CGT qu'on cible !

Bourg en Bresse,
Le 09 juin 2026.